

## NOTE D'INFORMATION N°2015-09

### RAPPORT D'ACTIVITE DE L'OFBRA : EXTRAITS ET FOCUS SUR L'ILLE-ET-VILAINE

Comme chaque année, l'OFBRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) a publié son rapport d'activité que vous pouvez télécharger en suivant ces liens : [https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_dactivite\\_2014.pdf](https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_2014.pdf) ou <http://www.siao35.fr/medias/files/ofpra-ra-2014.pdf>.

#### EN FRANCE

Après 6 ans de hausse consécutive, **l'année 2014, avec 64 811 dossiers déposés, enregistre une légère baisse de 2,2%** par rapport à l'année précédente :

- Les premières demandes sont quasiment stabilisées (-1%) ;
- Les demandes de réexamen affichent une baisse (-5%).

A noter que parmi ses principaux partenaires européens, la France est le seul pays à constater cette inflexion, alors que l'Italie enregistre une hausse de 600% (passant 28 000 à 170 000), l'Allemagne 58%, etc.

S'agissant de l'origine géographique des demandeurs, l'évolution est contrastée : -25% des demandeurs originaires du continent européen, +9% des demandeurs originaires d'Afrique et +15% pour l'Asie et le Moyen-Orient.

Si la **République Démocratique du Congo** demeure le premier pays de provenance des demandeurs d'asile ( plus de 3 700 demandes), les demandes d'Europe de l'Est sont en forte diminution (-55% pour la demande kosovare, -41% pour la demande albanaise, éléments à mettre en lien avec l'inscription de ces pays sur la liste des pays d'origine sûrs) ; les deux pays pour lesquels est observée une forte hausse sont le **Soudan** (+139%), notamment à Calais, et la **Syrie** (+136%, dont l'opération spéciale d'accueil des « 500 » réfugiés), mais aussi plus massivement l'**Ukraine** (+ 1100%).

**14 512 personnes ont été protégées en 2014** (dont 8 763 en admission directe par l'OFBRA et 5 749 via l'annulation de la décision par la CNDA), un chiffre en hausse de **27%** par rapport à 2013.

#### SUR L'ILLE-ET-VILAINE

Le département d'Ille-et-Vilaine enregistre une **baisse de 28% des premières demandes d'asile**, avec 893 demandes contre 1 238 en 2013. Parmi celles-ci, **ce sont 322 procédures prioritaires (PP) soit 36%** (auxquelles il faut ajouter 99 demandes de réexamens placées en procédure prioritaire également), alors qu'en 2013 ce taux était de 17%. Ces phénomènes migratoires impactent fortement le dispositif d'hébergement d'urgence puisque les personnes placées en PP n'ont pas accès aux CADA.

Enfin, l'Ille-et-Vilaine a été un des départements particulièrement impactés par l'arrivée des Syriens.